

A Paris, onze femmes de ménage ukrainiennes victimes d'«exploitation»

Elles auraient travaillé, non déclarées et sous-payées, pour une entreprise de conciergerie. Au cœur du dossier, une patronne accusée de «travail illégal». Si, à ce stade, les enquêteurs ne lient pas les deux affaires, cette femme est la mère de Yuriy, l'ado tabassé à Paris le 15 janvier.

GURVAN KRISTANADJAJA hotos LUCILE BOIRON

ksana et ses collègues vivent ces derniers jours des émo-tions contradictoires. Depuis presque un an, cette ancienne femme de ménage franco-ukrainienne se bat avec dix consœurs elles aussi ukrainiennes, pour faire valoir leurs droits. Elles disent avoir été embauchées illégalement par une société nommée V.I.P. Services-Concierges, un sous-traitant de HostnFly, une conciergerie dédiée notamment à la location Airbnb. Leur dossier avance: l'inspection du travail a signalé les faits au procu-reur via l'article 40 du code de procédure pénale et s'est adjoint les ser-vices de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) le 7 octobre. Reçues par les gendar-mes, elles ont déposé plainte fin novembre, et une enquête prélimi-naire a été ouverte par le parquet de Paris. Jusqu'à la semaine dernière, elles ont été entendues par l'OCLTI dans cette affaire, qui fait peser des accusations de «travail dissimulé», de «travail illégal» et de «traite des êtres humains» sur l'entreprise. Une petite victoire pour ces travailleuses précaires.

Ce week-end, c'est sur les réseaux sociaux qu'elles ont découvert la nouvelle: la patronne qu'elles accusent de les avoir rendues dépendan-tes d'un système d'emprise n'est autre que Nataliya Kruchenyk, la mère de Yuriy, l'adolescent de 15 ans tabassé par une bande de jeunes hommes à Paris, le 15 janvier. Pour l'heure, aucun lien n'est établi entre les deux affaires. Contacté par Libération, le parquet de Paris n'a pas souhaité s'exprimer. Mais le fait divers plonge tous les acteurs de ce dossier, sur lequel *Libération* enquête depuis de longs mois, dans un état de sidération. Les images tour nent en boucle, «Humainement, ca me touche car j'imagine très bien ce que cela fait de vivre cela, que l'on s'en prenne à son enfant», reconnaît ana. Avec les anciennes femmes de ménage, elle s'interroge: la pitié facilite-t-elle le pardon?

«VISA TOURISTIQUE»

creusées par les produits ménagers que les travailleuses ont dû appli-quer chaque jour sans protection. Elle pointe aussi son dos et ses pieds, douloureux. A l'origine, le boulot promis avait pourtant tout l'air d'un bon plan. Les femmes, souvent jeunes et originaires de la même région d'Ukraine occidentale, ont été recrutées directement là-bas, à Ivano-Frankivsk notamment. «Au départ, on était em-bauchées seulement pour les fortes périodes touristiques comme Noël ou l'été. On arrivait pour la plupart avec un visa touristique», explique Ivana (1), une autre de ces tra-vailleuses, qui dit ressentir encore un état de fatigue important plu-sieurs mois après. Certaines d'entre elles s'installent à Paris, au-delà de la date d'expiration de leur visa tou-ristique, avec conjoint et enfants. La gérante leur promet des jours heureux en France, avec un CDI et une régularisation à la clé.

«En réalité, c'est tout un système de dépendance qui se mettait en place. Elle leur faisait miroiter une régularisation, les aidait à se domicilier, voire leur proposait de leur souslouer un logement lui appartenant, en ponctionnant le loyer directement sur le salaire. En échange, elles devaient travailler pour sa société», explique Marilyne Poulain, membre de la direction confédérale de la CGT, qui les a accompagnées dans leurs démarches.

Dans certains cas, le recrutement se faisait directement à l'église ukrainienne de Saint-Germain-des-Prés (VIe arrondissement), où Nataliya Kruchenyk donne des cours de français dans une association. Dans d'autres, des annonces étaient publiées sur Facebook en ukrainien. Au plus fort de l'activité, selon elles, une soixantaine de ces ressor tissantes ont travaillé pour V.I.P. Services-Concierges, la plupart illégalement. «Il y avait une pression de la communauté très forte, cette femme a un réseau important, notamment via cette église ukrai-nienne», affirme Aline Chanu, l'avocate des plaignantes.

La tâche quotidienne d'Oksana et de ses collègues est éreintante. Il faut changer les lits, préparer l'arri-vée des nouveaux clients, nettoyer la salle de bains... Les adresses sont parfois diamétralement opposées dans la capitale. Sans compter le ménage qui doit être minutieux: l'idée est d'offrir une prestation de service proche de celle des hôtels. «On était payées au forfait, 50 euros la journée, 75 euros le dimanche, et on devait réaliser au minimum quatre ou cinq appartements par jour, de 9 h 30 à 18 heures. Sauf qu'il fallait transporter tous les produits et le linge partout avec nous. Avec le temps de transport, on faisait tout le temps des heures supplémen-taires, qui n'étaient pas payées. Et on ne pouvait pas prendre de pause», raconte Oksana, la plus âgée de toutes. Elles n'ont pas non plus de jour de congé ni de repos, excepté certains dimanches où les

«filles» sont libérées de leurs obliga-tions. Parfois, les salaires ne sont pas payés, ou en retard.

ENQUÊTE

Entre 2017 et 2020, elles vont tra vailler ainsi, sans relâche, jusqu'à tomber malades. Ivana se plaint par exemple après plusieurs mois de vives douleurs aux jambes, «Nous ımes allés aux urgences, ils l'ont mise en arrêt de travail pour une se maine, relate Oksana. Nataliya nous a dit que ce n'était pas possible, je lui ai répondu que c'était l'avis du mé-decin.» D'autres, lorsqu'elles font les démarches auprès de l'assurance maladie, se voient refuser une prise en charge. Elles ont pourtant un contrat et des fiches de paie sur lesquels il est inscrit qu'elles contri-buent à la Sécurité sociale. Mais lorsqu'elles vont chez le médecin, elles payent de leur poche.

SOUS PRESSION

Oksana, la plus à l'aise de toutes parce qu'elle parle français, com-mence à avoir des doutes. «On ne sait toujours pas si on était vraiment déclarées ou non», assure-t-elle au-jourd'hui. Elle trouve tout de même des indices auprès de la mutuelle in-diquée sur sa fiche de paie: selon celle-ci, les contrats ne sont pas valides. A la préfecture, lors des de-mandes de régularisation, même discours: «Les montants de vos fiches de paie ne correspondent pas.» «Ils ont tout vérifié, ce que l'on a cotisé, etc. C'était impossible de régula-riser les filles», regrette Oksana, pas du genre à «se taire au bureau» «La gestion au quotidien, c'était de l'esclavagisme moderne: on n'était

pas payées à hauteur de ce que l'on faisait, le travail était dissimulé et certaines filles étaient prises au piège. Quand les filles venaient réclamer leurs salaires impayés, elle



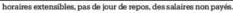
Le lot quotidien de ces femmes : des

leur disait: "Vous avez votre mari, je peux pas, j'ai pas d'argent sur le compte"», poursuit l'ancienne femme de ménage.

Pour avoir osé demander des comptes, Oksana sera la première licenciée, le 31 décembre 2019. Avec trois autres collègues, elles pren-nent attache avec la CGT de Paris, fin janvier 2020, et obtiennent un rendez-vous à l'inspection du travail le 11 mars. Un contrôle a lieu le 16 mars: il dessine les premiers éléments d'accusation, qui mènent au dépôt de plainte. «On a affaire à une exploitation par le travail, avec des durées excessives et des conditions de travail dégradées», explique une source proche du dossier Entre-temps, toutes les femmes de ménage ukrainiennes ont été licen-ciées le 17 mars, quand l'activité touristique est mise à l'arrêt par le premier confinement, et la société V.I.P. Services-Concierges, dont Nataliya Kruchenyk était la présidente, a finalement été placée en









A une cadence infernale, les travailleuses devaient appliquer des produits ménagers sans protection.

travailleuses, les premières à avoir osé s'exprimer pour dénoncer leur entreprise, ont obtenu des titres de séjour d'un an le 22 septembre. «Tout le travail était déclaré, je ne sais pas pourquoi elles ont déposé des plaintes comme ça», assure Stefaniya Ursta, la directrice adjointe de la société. La présidente, Nata-liya Kruchenyk, estime de son côté avoir «su prouver que ces accusa-tions étaient fausses». «J'ai donné tous les éléments. Le dernier rendezvous que j'ai eu sur cette histoire a eu lieu [lundi] au commissariat du XVe arrondissement [elle refuse de nous en préciser la teneur, ndlr].

liquidation judiciaire. Quatre des

Ce qu'elles [les femmes de ménage disent, ce sont des mensonges. J'ai déclaré tout le monde, les salariées racontent n'importe quoi», assure-t-elle par téléphone à Libération. Selon nos informations, compte tenu des éléments dont elle dispo-sait, notamment des contrôles au cours des journées de travail et des

pièces saisies, l'inspection du travail a pourtant demandé mi-dé-cembre la fermeture administrative de la société pour emploi d'étrangers non autorisés à travailler. En outre, le domicile de Nataliya Kruchenyk a été perquisitionné le 15 décembre.

Dans cette affaire, il apparaît aussi que l'exploitation de ces femmes étrangères est rendue possible par un enchevêtrement de couches de sous-traitance. Autour d'Airbnb gravite une «galaxie» de start-up dont certaines, comme HostnFly, sont valorisées à plusieurs millions d'euros. Ces satellites sous-traitent eux-mêmes à des entreprises comme V.I.P. Services-Concierges. Au bout de cette chaîne, on trouve les travailleuses ukrainiennes, notées et mises sous pression. «J'ai rarement vu un système pareil. A chaque tâche, les filles devaient prendre une photo sur l'application de HostnFly. Elles nettoyaient les toilettes, devaient prendre une photo. Idem pour le lavabo, etc. Tout est contrôlé tâche par tâche, avec une pression énorme. C'était ensuite HostnFlv aui les notait, et selon ces notes, l'entreprise V.I.P. Services-Concierges attribuait des pénalités de rémunération ou non. Elles pou vaient aussi être infligées à partir des plaintes des clients», décrit Marilyne Poulain, de la CGT.

«RESPONSABILITÉS»

A la lumière de ces éléments, la start-up française est également dans le viseur. «Concernant HostnFly, il y a un lien de subordination direct des salariées», précise une source proche du dossier. «Nous travaillons avec V.I.P. Services-Concierges depuis un per plus de deux ans et nous avons collaboré avec la gendarmerie en décem-bre, dans le cadre de l'enquête, explique Quentin Brackers de Hugo, l'un des cofondateurs de HostnFly. C'est un sous-traitant, nous avons effectué pas mal de démarches pour

vérifier qu'il n'y avait que des agents dans les clous. On a bien cadré cela et on dispose d'une attestation sur l'honneur de cette société, Concernant le présumé lien de subordina-tion, nous ne donnons jamais d'ordre direct aux salariées. Quand nous interagissons, nous le faisons directement avec le manager de la ociété.»

Face aux accusations de «traite des êtres humains», Quentin Brackers de Hugo assure que «ça [le] touche», mais que son entreprise n'est pas responsable, car pas à l'origine de l'embauche. C'est là l'un des intérêts du recours à la sous-traitance pour ces entreprises: il permet justement de se protéger de ce type d'accusations. Du côté d'Airbnb, on décline aussi toute responsabilité: «Bien que nous n'ayons aucun par-tenariat avec Hostnfly, car c'est une conciergerie qui n'est en aucun cas affiliée à Airbnb, nous sommes cho-qués d'apprendre de tels agissements et venons d'ouvrir une enquête à leur propos. Nous avons une tolérance zéro envers tout agisse-ment assimilable à de l'esclavage moderne,» Pour Ian Brossat, adjoint à la mairie de Paris en charge du logement, «Airbnb considère en permanence qu'ils n'ont rien à voir avec ce qu'il se passe dans leur logement et qu'ils ne sont responsa-bles de rien. C'est une manière un peu facile de se dédouaner de ses responsabilités».

Aujourd'hui, la plupart des femmes de ménage n'ont toujours pas retrouvé de travail. Elles ont des diffi-cultés à se mettre en règle auprès des organismes publics car le travail qu'elles ont effectué pendant des années n'a pas été déclaré. Oksana est au chômage et cherche un emploi dans tous les secteurs, mais «pas dans le ménage». «Je pense que cela me rappellerait des choses trop dures. Je veux passer à autre chose» assure-t-elle. -

(1) Le prénom a été modifié.